

GUIPAVAS AVENIR (F. JACOB) CONSTANTE MÉDIOCRITÉ

Lors du dernier conseil municipal, le Maire a souhaité réagir aux propos mensongers, diffamatoires et irrespectueux de Mme Balem dans les derniers magazines. Absente sans excuse ni procuration, elle n'a donc pu savourer les quelques mots qui lui étaient dédiés. Nul doute que les autres membres de son équipe lui en ont fait part. Ce fût un conseil calme et serein dans le dialogue avec les groupes minoritaires.

L'accusation envers le Maire de festoyer avec d'autres élus dans une salle fermée aux associations est absolument fausse. En écrivant cela, elle fait une nouvelle fois la démonstration d'une profonde méconnaissance de ce qui se passe à Guipavas. Totalement hors sol, elle ne se rend plus compte de l'impact de ses écrits et perd son sang-froid. Depuis le début du mandat, Mme Balem ne fait que critiquer, cherche la

moindre faille, essaie de monter les habitants contre la majorité municipale et, de fait, contre les services de la ville. Mais que propose-t-elle ? RIEN ! Son seul but est alors de nuire. Elle a même appelé un bureau d'étude mandaté par la ville pour mettre en cause leur façon de travailler, dire qu'ils avançaient sur un projet voué à l'échec et que la ville n'était pas satisfaite de leur prestation ! Pour qui se prend-t-elle ?!

La campagne électorale n'est pas encore commencée qu'elle est déjà au niveau du caniveau ! Nous pouvons avoir des divergences bien sûr, mais dans le respect et la proposition ! C'est par des attitudes comme la sienne que les électeurs se détournent des urnes.

Nous restons mobilisés au service des guipavasienne et guipavasiens sur tous les sujets.

----- GROUPE MAJORITAIRE • guipavasavenir29490@gmail.com -----

INITIATIVE CITOYENNE POUR GUIPAVAS (C. LE ROY)

Le conseil municipal du 2 avril a débuté par une longue et violente déclaration du maire à l'adresse d'une conseillère municipale d'opposition, absente de ce conseil. Sans revenir sur le contenu de ces propos, il nous appartient de rappeler, une fois de plus, que le conseil municipal doit demeurer un lieu de débat démocratique, respectueux des opinions et de la parole de tous dès lors que celles-ci sont exprimées sous une forme qui ne soit ni insultante ni diffamatoire.

Le conseil avait à se prononcer sur la mise en œuvre de zones à faibles émissions (ZFE) dans la ville de Brest, avec un périmètre et des horaires restreints. Si la lutte contre la pollution de l'air par les particules fines est essentielle pour la sauvegarde de la santé (48 000 morts par an en France), elle ne doit pas se faire en pénalisant les plus démunis,

qui n'ont pas d'autre moyen de transport. La délibération présentée, émanant des six maires de droite de la Métropole brestoise, ne pouvait en l'état, recueillir notre approbation. Notre groupe s'est donc abstenu. Nous étions également amenés à nous prononcer sur le Schéma de cohérence territoriale qui est un document d'urbanisme à l'échelle du pays de Brest. Il détermine les grandes orientations de développement du territoire. L'importance du sujet, le volume des documents et leur complexité, le court délai de consultation, nous ont conduit à réclamer un report à une date ultérieure, comme cela a été accepté à Guilers. Le maire a refusé.

www.icipourguip.bzh • www.facebook.com/ICIpourGuip • www.twitter.com/@icipourguip

----- GROUPE MINORITAIRE • icipourguip@gmail.com -----

GUIPAVAS PASSIONNÉMENT (I. BALEM) ZFE : ZONE DE FORTE EXCLUSION

Lors du conseil municipal de Guipavas du 2 avril 2025, les élus avaient à se prononcer sur la mise en place d'une ZFE (zone à faibles émissions) sur Brest métropole, ZFE entrée en vigueur la veille du conseil, le 1^{er} avril.

Cette mesure de politique publique visant à limiter la présence des véhicules les plus polluants dans certaines zones se décline dans de nombreuses villes européennes avec des critères, des calendriers et des mesures dérogatoires très variables qui en font une véritable usine à gaz.

Alors que depuis mi-mars un projet de loi avait vu le jour au Sénat pour enlever le côté obligatoire du dispositif, alors que les députés votaient la suppression des ZFE en commission le 26 mars 2025, le

conseil municipal guipavasien devait se prononcer sur cette ZFE le 2 avril.

Il ne s'agit pas de nier l'importance de la qualité de l'air et la problématique des particules fines. Précisons que le trafic automobile n'est responsable que de 35% de cette pollution.

Cette ZFE exacerbe les inégalités sociales en pénalisant les ménages à revenus modestes contraints de devoir acheter un véhicule «propre» s'ils en ont les moyens financiers et en les obligeant à renoncer à se déplacer au centre de Brest où se situent beaucoup de services (CPAM, hôpitaux, CAF...), portant ainsi atteinte à leur liberté d'aller et venir.

Nous avons donc voté CONTRE cette ZFE.

----- GROUPE MINORITAIRE • guipavas.passionnement@gmail.com -----

UNION POUR GUIPAVAS (E. MORUCCI) ZFE : LE CONSEIL FACE A UN DILEMME

Le Conseil municipal a voté le 2 avril une délibération validant la ZFE-m à Brest entré en vigueur...la veille. Auparavant, l'Assemblée nationale avait voté l'abrogation en attente de la décision du Sénat. J'avais demandé au maire de reporter la délibération qui l'a maintenue au motif que si les ZFE sont suspendues la délibération serait sans effet. Comme bien souvent, le débat a été idéologique et ne reposait pas sur le fond. Les élus se sont retrouvés face à un dilemme : Lutter contre la pollution atmosphérique liée aux particules fines des véhicules les plus polluants. Les raisons sont environnementales et de santé publique (40 000 décès par maladie respiratoire par an). Lutter contre les inégalités sociales et permettre la mobilité de personnes financièrement plus fragiles, propriétaires de véhicules anciens. Autre problème,

il nous a été dit que la ville de Brest serait dans l'impossibilité de faire les contrôles. Dont acte.

Puisqu'il y a le dilemme, l'expression idéologique ne peut suffire. De tels dossiers devraient être traités au regard d'une démarche éthique, aide à la prise de décision efficace et équilibrée. Question cruciale pour un Conseil municipal lorsqu'il s'agit de projets ayant un impact significatif sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Entre exigences réglementaires, attentes des citoyens, enjeux de santé publique et environnementaux, les décisions doivent tenir compte des inégalités sociales et économiques.

----- GROUPE MINORITAIRE • emmanuel.morucci@mairie-guipavas.fr -----